

GESTION DE L'ESPACE PUBLIC : ASSISTANCE TECHNIQUE ET MEDIATION SOCIALE, LES LEVIERS POUR LE CHANGEMENT. LE CAS DE ANNABA.

Reçu le 20/06/2007– Accepté le 11/10/2007

Résumé

La requalification des centres- villes, fait de plus en plus référence aux techniques de gestion à travers les concepts de partenariat (entre les services techniques des collectivités locales et les acteurs privés présents sur le territoire du centre- ville). Ceci implique aussi le secteur du commerce mais aussi le petit commerce indépendant ou alors l'informel où l'espace public a récemment accédé à la reconnaissance officielle « en vertus éminentes que les instances internationales accordent désormais à la gestion de la vie locale par les habitants eux-mêmes » et dont la gouvernance est la référence obligé de tout discours sur la ville.

Le concept de « gouvernance » dont la signification n'est pas clairement définie : chaque acteur, chaque ville s'y réfère en soulignant l'aspect qui correspond le plus à sa propre réflexion. Pourtant cette gestion peut donc être observée comme un révélateur des valeurs et des objectifs des acteurs par rapport à leur territoire. Il s'agit aussi, avant tout , d'une pratique qui introduit quelques éléments de nouveauté à la fois dans les relations entre les acteurs urbains , dans les métiers mobilisés et dans les usages des espaces. Le cas du centre ville de Annaba permet de mettre en évidence une interprétation, notamment l'observation d'une médiation sociale, permettant de renouveler le regard à ce propos. Cette perspective est d'autant plus pertinente que le commerce est souvent l'un des premiers débouchés professionnels de la population.

Mots clés: Espace public, techniques de gestion, la gouvernance, médiation sociale, Annaba.

Abstract

The requalification of city centres refers more and more to the management techniques Science through the concepts of partnership (between the local communities engineering departments of and the private actors present on the city centre territory). This implies also the commercial sector including all types from city centre large business to the smaller independent trades both legal and informal. It is perhaps important to recall that such a sector (i.e. commercial) is of a great contribution in the new status of the public space which recently reached the official recognition "in eminent virtues that national authorities grant from now on to management local life by the inhabitants themselves". There is also that concept of "governorship" whose significance is not clearly defined: each actor, each city refers to it by underlining the aspect which corresponds more to its own point of view. However this management can thus be observed like revealing values and objectives of the actors compared to their territory. It also concerns primarily a practice which introduces some elements of innovation simultaneously into the relations between the urban actors, the mobilized trades and the use of space. The case of Annaba city centre makes it possible to highlight an interpretation, in particular the observation of a social mediation, making it possible to have an innovative view of the matter. This prospect is further more relevant as the trade is often one of the first professional outlets of the population.

Keywords: Public space, management, governorship, a social mediation, Annaba.

**C. SERRAB-
MOUSSANEF.**

Département d'Architecture
Faculté des Sc. De la Terre
Université de ANNABA

ملخص

إعادة تأهيل لأوساط المدن ترجع أكثر فأكثر إلى تقنيات التسيير عن طريق مفاهيم الشراكة (مابين الخدمات التقنية للجماعات المحلية و الممثلين الخاصين الحاضرون على ارض وسط المدينة). هذا يضم كذلك قطاع التجارة (التجارة الكبيرة بوسط المدينة، و لكن أيضا التجارة الصغيرة المستقلة أو الغير رسمية). أين أفضت المساحات العمومية إلى الاعتراف الرسمي " تطبيقا لما جاء في الموقنات الدولية حاليا لتسيير الحياة المحلية عبر السكان نفسهم . حيث أن تحكيمها هو المرجع الحتمي لأي خطاب حول المدينة. مفهوم التحكيم الذي لم يحدد معناه بوضوح: كل ممثل، كل مدينة ترجع إليها بتوضيح المظهر الأكثر ليقا بتفكيرها . لكن يمكن أن يلاحظ هذا التسيير ككاشف لقيم و لأهداف الممثلين بالنسبة إلى أرضهم و يتعلق الأمر قبل أي شيء بتطبيق يدخل بعض العناصر الجديدة بالمرّة داخل علاقات الممثلين الحضاريين، داخل الأعمال المتحدة و داخل استخدام المحيطات. حالة وسط مدينة عنابه يدفع إلى الأمام إحدى التفسيرات خاصة ملاحظة وساطة اجتماعية تمكن من تجديد النظر في هذا الصدد . هذه النظرة تناسب و تلائم قدر التجارة التي كثيرا ما تكون واحدة من المسالك العملية للشعب

الكلمات المفتاحية: المساحات العمومية، التسيير، التحكيم ، وساطة اجتماعية، عنابه.

L' espace public, même en Europe, est une notion abstraite à laquelle il est difficile d'attribuer des significations, pour ce qu'il nous livre comme clés de lecture des interactions entre changement spatial et changement social.

A ce titre les théories élaborées par H. Arendt [1] et J. Habermas [2] demeurent le principal cadre de référence pour l'analyse du concept de l'espace public. Déjà M. Ferry (1999, p.15) faisait remarquer qu'il est difficile « d'échapper à l'emprise de deux grands modèles désormais consacrés dans la tradition occidentale : le "modèle grec" et le "modèle bourgeois" ».

L'espace public, même en Europe, est une notion abstraite à laquelle il est difficile d'attribuer des significations. Comme, le fait remarquer A. Cauquelin (1982, p. 82), les termes grecs *topos*, le lieu, *chôra*, la place, et *megethos*, l'étendue (en longueur ou en largeur) renvoient tous à des situations concrètes, à des spécifications qui ne sont pas sans rappeler la difficulté à définir le mot "espace", entité abstraite. La place, l'équivalent qui avoisine le plus la *chôra* grecque, a été le rapprochement qui a permis, historiquement, une première tentative de définition. D'ailleurs, "public" aussi n'a pas plus d'équivalents pour s'identifier au vécu.

Cependant, sans utiliser le concept, et sans le nommer, la recherche s'est occupée des espaces destinés à la vie collective dans les pays en développement, à partir de J.-M. Ela (1983) à R. Pourtier (1999), en passant par G. Balandier (1985) et P. Venetier (1991).

Rues, marchés et places publiques servent le plus souvent, en tant que support spatial, d'arrière-plan nécessaire à l'observation des comportements individuels et collectifs. *Géographie et cultures* (2002) a consacré un numéro aux espaces publics dans les villes d'Afrique.

J.-P. Augustin, dans l'avant-propos, en reprenant les stratégies mises en place en France [3], insiste sur le rôle principalement social de l'espace dit public de ces villes. Il focalise son attention sur les espaces concrets, à l'appui desquels il tente de comprendre les phénomènes d'action/réaction (les conflits entre modes de gestion

divers) de l'Etat (ou de la Municipalité) et des citoyens.

Dans ce même contexte, Z.Boumaza [4] décrit le secteur informel en Algérie et son emprise dans les voies urbaines, analyse les multiples attributs de la rue (économique, social, culturel et psychologique). Les citoyens en définissent les caractéristiques ; ils sont les acteurs protagonistes, producteurs de son aspect changeant et multiple, ce qui dénote les difficultés dans la mise en place de la décentralisation et des problèmes que la gestion municipale soulève.

Espace public : un non sens à Annaba ?

A l'instar des grandes villes algériennes favorables, à bien des égards au foisonnement de l'activité économique, Annaba a pour sa part été touchée par les grandes réorganisations économiques et les grands ajustements des structures étatiques qui les accompagnent, avec entre autres conséquence assez généralisées la déstructuration de l'emploi .

L'occupation de l'espace public physique à Annaba pose le problème de son occupation par le commerce informel et des procédures d'action afférentes. Les discours d'acteurs concernés par les conflits d'espace, montrent que les pratiques vont des occupations anarchiques qui se légitiment d'un pouvoir social sur l'espace. En même temps émerge une gouvernance qui promeut la prise en charge collective et individuelle des problèmes de la vie urbaine et participe à l'affirmation de représentations nouvelles du « bien commun ».

Notre propos est non seulement d'appréhender le retentissement de cette activité sur l'espace urbain mais également de comprendre comment est perçue et vécue la distorsion entre l'image idéalisée de la ville et la réalité ? Or, les modalités d'appropriation, qui dans une certaine mesure modèlent l'espace, montrent que par leurs actes, ce ne sont plus seulement les lieux qui font les hommes mais aussi les hommes qui font les lieux ...Dans cet ordre, assiste t-on à l'encontre de l'intentionnalité originelle, à une nouvelle redistribution du pouvoir entre l'état et les citoyens ?

A partir de ce questionnement général, ce travail se décline

C. SERRAB- MOUSSANNEF

l'analyse de cette mutation autour de l'ambition d'exposer, de comprendre et expliquer cette antinomie. Le but est de mettre en relief les leviers d'action susceptibles de la réguler.

- **Une forte conscience du reflux de l'activité informelle dans la ville**

Annaba des années 70 a été structurée par le rapport des centres des sièges (industriels, administratifs et sociaux) et les grandes opérations d'aménagement, d'urbanisme et de logement sur l'ensemble de l'espace urbain. Néanmoins, l'afflux important des ruraux, une urbanisation accélérée et l'incidence des politiques d'ajustement sur la pauvreté en ville, ont conduit à la contraction du marché de l'emploi. La perte du pouvoir d'achat des ménages et la dégradation des services publics dues à certaines coupures dans les dépenses publiques ; le chômage ou le sous emploi sont autant de réalités déguisée sous le oripeaux conceptuels du « secteur informel » [5] . Ce constat conduit indubitablement à un certain modèle de ville avec un développement problématique, visible notamment par la croissance proliférante du commerce informel ou « le squat » de l'espace public. Celui-ci semble même accéder au statut de règle alors qu'il relève sans équivoque du domaine public. D'ailleurs le laisser aller dans ce domaine fait qu'on a fermé les yeux sur un minuscule étalage installé en catimini, pour se retrouver trente ans plutard avec un gigantesque espace commercial où les magasins sont de plus en plus étouffées par des boutiques improvisées à même le sol. Cette situation a entraîné une confusion et indétermination dans l'occupation et l'affectation des espaces.

- **Les dimensions multiples du déficit en question**

Annaba dispose d'un centre ville riche et vivace. Cet ensemble de tissus anciens très diversifié, construits à l'époque coloniale, s'impose comme un modèle d'organisation urbaine grâce au tracé des voies qui donne l'agencement des zones bien déterminés : habitat, intelligemment combiné avec les services de commerces et les espaces de détente de tailles et de dynamiques importantes, jouant un rôle dans les stratégies de

localisation de ces espaces.

L'observation des itinéraires résidentiels et sociaux des habitants, montre que sa composition sociale est hétérogène en raison de la diversité de ces itinéraires et que la proximité spatiale et fortement ressentie (El Hattab, Champs de Mars, la rue Emir Abdelkader, rue Ibn Khaldoun, la place Stambouli, la colonne, etc...

Ces quartiers sont désormais dans leur majorité des corps globalement problématiques. Ils connaissent un processus de détérioration et de déqualification tous azimuts. Cela est du au demeurant, à l'investissement des activités informelles localisées sur les voies et les espaces publics d'où une densification trop élevée enclenchant un processus de détérioration , des activités polluantes générant toutes formes de nuisances. En somme, un cadre de vie fortement dégradée, ce qui dénote les traits majeurs d'une évolution problématique et dont l'élucidation de la gestion dans le contexte actuel ne saurait ambitionner à une garantie de réussite.

De son coté, la presse, tente d'alerter et instruire notamment la mise en cause de la gestion des municipalités et la pression des résidants, joue un rôle grandissant.

Par ailleurs, tous les interlocuteurs institutionnels soulignent les problèmes qu'engendre l'occupation de l'espace public, voire son invasion : problèmes d'hygiène et de propreté (entassement des déchets), inondations de caniveaux, problèmes de sécurité (agressions, vols), congestion de la circulation. Pour beaucoup, ils assurent une concurrence vis-à-vis des commerçants installés et payant des taxes.

Ainsi, le développement des besoins économiques et sociaux conduisent à une surdensification humaine au centre ville, ce qui se traduit par des difficultés croissantes d'environnement, de circulation, de sécurité, de vandalisme, d'hygiène et de santé, accentuant de fait les tensions et les conflits d'exploitation inhérents à la vie de ces quartiers (voir photos). Autant de difficultés qui rendent plus urgent une maîtrise et un contrôle renforcé sur la ville, ainsi qu'une normalisation du rapport des citoyens à l'espace.

Mais l'occupation de ces espaces serait-elle inhérente à l'absence d'une utilisation circonspecte par les pouvoirs publics, parce qu'on y a investi peu de compétences et peu de moyens financiers ? Ou serait-ce parce que tout simplement comme on dit « *la nature a horreur du vide* » ?



Photo 1 : El Hattab à l'entrée de la ville/
concentration de vente de produits divers.
Cliché C.Moussannef.



Photo 2 : la colonne/ la vente de fruits et légumes
prend la forme de souk de quartier voire de la ville.
Cliché C.Moussannef.



Photo 3



Photo 4

Photo 3, 4 : la rue Ibn khaldoun/

La rue a tendance à devenir souk, les étals régis par des règles d'organisation concurrencent ouvertement les vitrines.

Cliché C.Moussannef.

Au demeurant, ces espaces qu'il s'agisse des places publiques, des secteurs piétonniers, des boulevards ou des rues, concourent pour beaucoup à la perte de l'aspect architectural et esthétique de la ville et provoquent par conséquent des confits visuels qui enlèvent tout attrait aux zones en question.

On est donc confronté au problème de la stabilité de la ville et de sa permanence. D'un côté, l'appréhension de

C. SERRAB- MOUSSANNEF

l'instabilité est relative aux lieux et leur occupation, qui se transforment et sont sujets à de nombreux conflits de stabilité des délimitations d'espaces, des fonctions ; par les équipements et les aménagements publics. De l'autre côté, d'une citadinité et d'une citoyenneté en transformation, dans la mesure où les conceptions et les pratiques des acteurs s'y révèlent diverses, mais périssables.

Le centre ville de Annaba se fait en grande partie dans cette dialectique entre d'un côté un modèle de ville « organisée », « coquette » selon les qualificatifs des interviewés, de l'autre des pratiques spontanées d'occupation, de conflit de formalisation des espaces publics et privés et leur séparation qui ne sont pas des notions qui vont de soi.

Élucider encore plus l'espace public

L'espace public est en train de changer, sans doute de façon radicale : il n'a plus besoin d'une forme concrète pour être défini.

La notion d'espace et d'espace public se présente ici sous sa forme la plus générale avec cependant, une quasi-distinction évocatrice entre « espace commun » et « espace privé », qui est celui de sa compétence propre. Ce qui fait que l'enjeu principal se situe autour de l'occupation de l'espace.

De manière pragmatique, on peut définir l'espace public comme un espace commun à une pluralité d'acteurs, mais dont un pouvoir, celui des collectivités locales est garant de l'accès et de l'usage (sous des formes différentes). Il s'agit tout d'abord de l'espace matériel : l'espace de circulation (la voirie : rues, trottoirs, carrefours, places) et les espaces de sécurité (« sous câbles à haute tension », canaux d'égouts), les espaces ouverts communs, tels que les parcs et jardins, les marchés, la gare routière, et les espaces fermés d'usage public, tels que les écoles, les édifices publics. Mais il s'agit aussi d'espaces moins directement matérialisables, qui impliquent une jouissance de la citadinité et qui mettent en jeu des rapports entre acteurs plus éloignés : la sécurité physique et sanitaire, le bruit, la pollution, le ramassage des déchets, leurs lieux et leurs accès, la circulation, ...etc.

Les espaces privés qui mettent en oeuvre un usage public, sont à rattacher à cet ensemble, notamment l'utilisation d'un espace privé à des fins publiques (marchés et commerçants installés sur un espace approprié par un particulier).

Toutefois, pour les responsables municipaux, la question qui se pose est donc celle de l'ordre de la ville, où un modèle de ville structuré, non anarchique, selon la norme, norme qui doit faire désormais l'objet d'une pédagogie particulière de la part de l'État.

La notion d'Etat est associée au pouvoir, légitimé par des documents écrits. Ce concept, intériorisé par tous les acteurs, n'est pourtant pas perçu sans ambiguïté. La déception manifestée par les habitants à maintes reprises se fonde sur le constat d'irrégularités opérées dans la mise en application des textes, et plus généralement, sur un manque de compétences (techniques) des acteurs installés au pouvoir.

Le discours et le langage des gestionnaires de la Mairie comme celui des passants interviewés offrent toujours deux niveaux d'interprétation distinguent la conception de l'usage de l'espace. L'idée d'une organisation « réglementée » et « planifiée » des espaces dont les affectations sont clairement définies s'oppose à l'appropriation « libre », à l'occupation « anarchique », « spontanée » et « sauvage » dans les faits. [6]

En conséquence, non seulement des conflits juridiques, mais plus généralement des conflits de pouvoirs (communautaire, politique, associatif, administratif) obligent les parties à se confronter.

Dans cette mouvance la gouvernance est désormais une référence obligée de tout discours sur la ville. Dès lors que l'espace local, a récemment accédé à la reconnaissance officielle en raison "des vertus éminentes que les instances internationales accordent désormais à la gestion de la vie locale par les habitants eux-mêmes". On essayera alors de repérer le cadre de référence de la gestion commune aux relations entre politiques urbaines et action sociale.

Une mobilisation croissante et ambiguë de la gouvernance

Dans ce contexte, la gouvernance urbaine est un thème politiquement mineur, et la ville est au mieux un artefact confié au savoir-faire des urbanistes, architectes, ingénieurs, figures obligées mais non responsables du fonctionnement démocratique de la cité. Il semblerait que la notion de gouvernance recouvre quasiment la notion de décentralisation (voire de fédéralisme aux USA et en Allemagne). Pour les sociologues, la gouvernance est scientifiquement définie par l'ensemble des processus conséquents à la fragmentation des services et l'association des habitants aux plans d'urbanisme et de politique de la ville.

Outre le fait que les collectivités locales aient un certain nombre de responsabilités, la gouvernance fédère dans les mécanismes de décision. Elle suppose la responsabilité et la solidarité dans l'établissement du projet, "la réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour de la décision politique" dans le cadre du respect des coutumes régionales et/ou locale, tel est le sens que (Georges Cavallier, 2001) donne à la gouvernance urbaine.

- **La commune : un décisionnaire local ?**

L'évolution de notre société urbaine en pleine dynamique ne permet pas aux décideurs politiques locaux de se hisser aussi rapidement à la hauteur des enjeux, probablement parce qu'il faut travailler sans cesse dans l'urgence.

Cependant, d'un côté le laxisme observé quant à l'occupation informelle de l'espace public, permet d'entrer dans un cycle de redistribution parfois clientéliste, prosaïquement, dans un cycle économique de rente, voire, dans certains cas, de corruption qui font pour certains cas perpétuer ces pratiques.

De l'autre côté, les maires s'appuient sur leur position à propos de l'occupation de l'espace public comme aspect illégal, sur un système de pouvoir sur l'espace, à partir de l'interdiction exécutée par des agents de l'ordre public. L'éradication du commerce informel, consacre son hégémonie à la répression des vendeurs en application de la loi n° 04-02 du 23 juin 2004, un dispositif de sanction pour les moins dissuasifs à travers toutes les formes de « déguerpissement ».

Dans cette pratique, il ne faut pas perdre de vue, que si les communes sont principalement financées par l'État, une importante partie de leurs recettes propres provient des taxes d'activité et d'occupation des commerçants, autorisés sur l'espace public. Dès lors, s'agissant de la gestion des espaces publics, on est donc confrontés aux contradictions internes des gestionnaires publics : les logiques réglementaires et les logiques des solidarités sociales et personnelles, ce qui instaure un conflit entre les besoins collectifs et une certaine idée du « bien public ». Les détenteurs du pouvoir exécutif se heurtent aux contradictions entre la pression d'une opinion publique en formation et le problème social posé par les « déguerpissements » des commerçants de la rue.

Le fossé est donc souvent important entre les intentions et la réalité. Pourtant, la gestion des espaces urbains devrait tendre à élucider leur organisation, leur entretien et leur mise en valeur à travers un processus de compétences et de discipline qui entrent en jeu.

De plus, une grande importance doit être attachée à long terme à la mise en œuvre dans les écoles et par les médias (publications, radio et télévision) de programmes d'éducation et d'information sur l'importance des politiques d'embellissement du milieu urbain.

Dans certaines mesures, la législation devrait être revue et les politiques sectorielles des différentes administrations : services du logement, sociaux, de l'environnement, du développement économique, devraient être coordonnées. Ceci permettrait d'assurer la qualité nécessaire des espaces publics et leur adaptation aux changements et aux besoins futurs, notamment par l'insertion et l'intégration des chômeurs dans des infrastructures aménagées.

On résumera donc en disant que bien souvent le politique ne fait qu'accompagner les dynamiques de la société, alors qu'il lui faudrait une vision dépoussiérée de la prospective et du débat public afin de mieux faire comprendre aux citoyens les enjeux de la « politique de la ville », de la santé publique et de la sécurité pour ne citer que cela.

- **Le rôle des associations**

L'urgence des problèmes de gestion urbaine incite donc la

C. SERRAB- MOUSSANNEF

commune à s'appuyer sur les citoyens à travers diverses associations qu'elles contribuent à financer. La prise en charge de la gestion de l'assainissement et de la sécurité promeut des acteurs dont les discours peuvent aussi correspondre à la fois à une partition « traditionnelle » (aînés-cadets, jeunes-vieux), à une réalité vécue, notamment celle inhérente au chômage et la nécessité de la prise en charge par les habitants des problèmes urbains.

En effet, il existe une trame associative dans les quartiers centraux : l'association de résidents, des associations de commerçants sans oublier les associations formalisées telles que les syndicats, les sections politiques de partis, ...etc. Ainsi, la commune suscite la création d'associations de commerçants, afin de pouvoir négocier avec des responsables, et encourager la revitalisation des quartiers. Or, on a pu constater qu'au niveau de la commune, les associations de quartier étaient partie prenante de leur constitution. Dans cette lancée, tant que, la participation des citoyens ne recoupe pas les habituels réseaux militants et associatifs (à un moment ou à un autre, on aura toujours des gens politisés et intéressés qui discuteront entre eux et non un débat démocratique intégrant l'homme de la rue).

Le grief opposé à cette résolution, se rapporte à l'introduction de ces pratiques participatives sans qu'il y ait eu changement dans les analyses, les convictions ou les rapports de force.

On pense ici particulièrement à des situations où peu d'éléments ont véritablement changé, que ce soit le mode de conception et d'élaboration des projets et politiques urbaines, ou dans les rapports des autorités publiques, acteurs techniques, collectivités locales et des habitants.

Enfin, il faut toutefois préciser qu'en Algérie, on notera l'oscillation constante du discours politique entre nécessité de répondre aux aspirations des pauvres et diabolisation de leurs comportements et stratégies résidentielles.

- **Un substrat de rapports nouveaux de citoyenneté et de citoyenneté : des exemples**

L'intérêt d'évoquer certains exemples concrets à Sao Paulo, Mexico, Rio, Buenos Aires, pour ne citer que ceux-là, se considérant comme des pratiques innovantes, faisant

preuve d'efficacité, faisant par la même réfléchir sur des expériences locales.

Pour conforter les préoccupations des administrés, en plus du conseil municipal, il a été créé un conseil consultatif qui émet un avis consultatif auprès des représentants des différents quartiers des communes.

La prise en compte de leurs suggestions dans le conseil communal, leur a permis de bénéficier des retombées de l'accroissement du budget de la commune de dotation à chaque quartier. Cette dotation, permettra aux comités de quartiers des résidents de décider eux-mêmes de la réalisation d'un projet de première urgence.

De plus, il a été créé un groupe de vigiles, constitué de jeunes des quartiers, devenus policiers, et qui assurent une maîtrise absolue sur un plan sécuritaire.

Cette évocation construit une problématique de l'individualisation dans les rapports à la cité.

Le travail associatif permet donc de sensibiliser les individus à leur intérêt personnel. Mais un intérêt qui dépasse une vision immédiate et qui prend en compte le bien commun, dans le sens d'une prise en charge de normes d'une sociabilité, c'est-à-dire l'intérêt de l'individu dans ses rapports avec les autres. Rapports dans lesquels chacun doit prendre en compte les effets proches et lointains de ses activités et de ses pratiques de l'espace public.

CONCLUSION

La réunion des facteurs économiques, sociologiques dans les centres villes en font des périmètres expérimentaux d'observation des fonctions de ces espaces. Ils sont devenus presque exclusivement commerciaux et l'occupation des lieux publics l'apanage des camelots des activités informelles et d'une économie très modeste dans laquelle s'affairent d'innombrables personnes.

Dans les faits, le foisonnement, l'inscription des espaces et de leurs usages, sont devenus des éléments structurels ancrés de la structuration et de la formalisation de la ville.

Mais si elles représentent un mode de stabilisation des rapports sociaux et de leur inscription dans la temporalité,

il faut toutefois savoir que cette notion de stabilisation est également assujettie à l'aspect réglementaire qui formalise et cristallise des relations juridiques et sociales, et institue un « ordre » (politique, économique, social, urbain).

Il faut constater cependant, que les pouvoirs locaux, de leur côté, devraient privilégier une relation d'interlocution collective et sont partie prenante dans la création, le renforcement ou le soutien du tissu associatif.

Ce rapport d'interlocution me paraît constitutif de la société civile, au même titre que le développement d'une presse d'opinion et d'information, étant un élément majeur de l'évolution de la société. Si la volonté de s'associer, d'unir des individus pour se défendre, se protéger ou obtenir la satisfaction de demandes est une tendance « naturelle » des citoyens, car elle s'appuie sur des formes traditionnelles d'union ; elle pourrait prendre des formes proprement urbaines, sur la base d'une volonté individuelle.

REFERENCES

[1] Arendt H., 1994, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket, 406 p. (*The Human Condition*, 1958).

[2] Habermas J., 1993, L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, Payot, p32.

[3] Augustin J.-P., 2002, « Avant propos: Espaces publics et villes d'Afrique noire », *Géographie et cultures*, 41, p 6.

[4] Boumaza Z., 2003, Annaba : libéralisation du marché et dualité publique et privée, in revue villes parallèles n° 36-37 dir. Galila et Burgel G, p 179.

[5] D'après El watan du 27 .11. 2006, une enquête publiée le 27. 11. 2006 par la commission européenne en Algérie (DCEA) a estimé que le commerce informel en Algérie représente entre 35 et 40% de l'économie nationale.

[6] Entre guillemets, les adjectifs qualificatifs employés par les interviewés.

* Ascher F., Goadard F., 1999, « Vers une troisième solidarité », Quand la ville se défait, *Esprit*, 258, pp. 168-189.

* Augustin J.-P., 2002, « Avant propos: Espaces publics et

villes d'Afrique noire », *Géographie et cultures*, 41, pp. 3-9.

* Balandier G., 1985, *Sociologies des Brazzavilles noires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 306 p.

* Bassand M., Compagnon A., Joye D., 2001, *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 223 p.

* Behar D., 2000, « Les nouveaux territoires de l'action politique », in Pagès D., Pelissier N., pp.83-101.

* Berque A., 1993, *Du geste à la cité*, Paris, Gallimard.

* Boumaza Z., 1997, Les réappropriations sociales des espaces dans la médina de Constantine, thèse de doctorat, Paris VII.

* Ferry J.-M., 1989, « Les transformations de la publicité politique », *Hermès*, 4, Le nouvel espace public, pp. 15-26.
Galbraith, J.K., 1979, *Théorie de la pauvreté de masse*, Paris, Gallimard, 164p.

* Lautier, B., 1994, *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 125p.

* Massiah, G., 1988, *Villes en développement : essai sur les politiques urbaines dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, Cahiers libres, 320 p.

* Nufiez, O., 1992, les mobilisations populaires et la formation du commerce informel à Mexico, in Mimbret et P H. Chambart de Lawe, Paris, l'Harmattan.

* Navez –Bouchanine F., 1991, « L'espace limitrophe : entre le privé et le public, un *no man's land* ? La pratique urbaine au Maroc », *Espaces et Sociétés*, 62-63, Espace public et complexité sociale, pp. 135-159.

* Pourtier R., 1999, *Villes africaines*, Paris, La Documentation française, 64 p.

Semmoud B., 1998, quelques aspects de la planification urbaine en Algérie, in Cahiers d'Urbama n° 14, pp. 61-72.

* Vennetier P., 1991, *Les villes d'Afrique tropicale*, Paris, Masson, 244 p.